

TRANSFERT D'EMPRUNT SUR LE NSC

L'emprunt ci-après est transféré sur le NSC à partir du vendredi 30/09/2005 :

Libellés de l'emprunt	Emetteur	Code Sticodevam	Mnémorique	Libellé	Taux d'intérêt	Durée	Nominal en Dinars	Valeur faciale en Dinars	Amortissement	Nombre d'obligations	Montant Souscrit	Jouissance	1ère Échéance en capital	Dernière Échéance
UTL 2005 / I	UNION TUNISIENNE DE LEASING	600003	OUTLS	EO UTL 2005	7%	7 ans dont deux ans de franchise	100	100	AP	100 000	10 000 000	30-09-2005	30-09-2008	30-09-2012

Rappel du mode de cotation :
Il est rappelé qu'en application de la réglementation en vigueur les obligations sont cotées sur le NSC, en pourcentage du nominal et au pied du coupon, c'est-à-dire sans le coupon couru. Etant précisé que ce dernier est calculé, le jour de négociation, entre la date incluse du dernier paiement et la date de dénouement exclue.